

# Yemaya

No.26

LETTER DE L'ICSF SUR LES QUESTIONS DE GENRES DANS LE SECTEUR DE LA PÊCHE NOVEMBRE 2007

## Editorial

Chères amies, chers amis,

Dans ce nouveau *Yemaya*, des articles venus de diverses parties du monde traitent d'aspects particulièrement importants de la protection de l'environnement marin, tout particulièrement du point de vue des femmes.

Les Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) se sont engagées à réduire de façon significative, avant 2010, l'appauvrissement actuel de la biodiversité. Elles ont ainsi décidé de faire passer au moins 10 pour cent des espaces maritimes et littoraux sous protection à l'horizon 2012.

Tandis que les gouvernements, en collaboration avec des organismes internationaux, s'organisent pour avancer vers cet objectif ambitieux, les communautés côtières de par le monde restent confrontées à de sérieux problèmes. Quelles vont être les répercussions de la protection de la biodiversité sur les millions de gens qui vivent des ressources côtières et marines ? Va-t-on nécessairement voir apparaître des interdictions arbitraires et la tyrannie de l'Administration ? Peut-on au contraire espérer une autre approche fondée sur une réelle participation, sur l'équité et le partage des avantages ?

Pour les femmes des communautés côtières, la conservation de la biodiversité et la préservation des moyens d'existence sont deux aspects mêlés : la perte de l'un conduit à la perte de l'autre. Les stratégies de protection qui excluent les femmes sont dès le départ menacées. Force est de constater qu'elles continuent à être sciemment mises en œuvre, comme on verra dans les articles sur l'Inde et le Mexique.



## Sommaire

Inde .....	2
Mexique .....	4
Afrique due Sud ..	5
Zanzibar .....	7
Chili .....	9
Equateur .....	9
Etats-Unis .....	11

Faut-il trouver l'origine des problèmes dans les programmes de conservation, et au plus haut niveau, comme semble le suggérer l'article sur l'Afrique du Sud ? Si ces programmes ne reconnaissent pas l'intérêt des initiatives prises par les femmes des populations locales pour protéger et gérer la ressource, il est évident que les objectifs officiels de conservation de l'environnement marin resteront de l'ordre du mirage. Si au contraire on prend en compte ces initiatives locales, de puissantes synergies pourraient se constituer (voir les articles sur Zanzibar et le Chili).

Au cours de l'année qui vient, les communautés côtières vont être certainement confrontées à de nouvelles difficultés, et elles devront être encore plus vigilantes pour empêcher que, sous couvert de mesures de protection de l'environnement, ne se glissent des réformes encore plus favorables au marché et déstabilisatrices pour les droits des communautés. Si réformes il y aura, elles devront promouvoir plus de justice sociale, plus d'équité entre les sexes.

En réponse aux commentaires que nous avons reçus de nos lectrices et lecteurs, *Yemaya* va connaître quelques changements. Le bulletin ira de l'avant, il aura un nouvel aspect et traitera d'un thème particulier. Le premier numéro de l'année 2008 paraîtra vers le 8 mars, qui est la Journée internationale de la Femme. Son thème portera donc naturellement sur les luttes des femmes du secteur de la pêche. Il serait bien que vous fassiez part de vos expériences dans ce domaine. Les articles pour ce prochain numéro doivent parvenir à [icsf@icsf.net](mailto:icsf@icsf.net) pour le 15 janvier.

Tous nos meilleurs vœux pour la nouvelle année !

## Asie/Inde

**Et comment vont-elles vivre ?**

*Depuis peu, le Parc national de Mannar applique le dispositif de protection absolue, ce qui entraîne des répercussions fâcheuses pour les communautés locales, notamment les femmes de la pêche*

**Texte de Ramya Rajagopalan qui, dans le cadre d'une maîtrise en affaires maritimes à l'Université de Rhode Island, Etats-Unis, étudie les aires marines protégées**

Le Parc national marin (GOMNP) et la Réserve de biosphère du Golfe de Mannar, dans l'Etat du Tamil Nadu, au sud de l'Inde, comptent 21 îles. Le gouvernement du Tamil Nadu a déclaré cette zone Parc national marin en 1986 dans le cadre de la Loi de 1972 pour la protection de la vie sauvage (WLPA). Il s'étend sur 560 km<sup>2</sup>. La loi de 1972 interdit toute activité extractive dans le parc, lequel constitue donc une zone de protection absolue (no-take zone). La Réserve de biosphère, établie en 1989, s'étend sur 10 500 km<sup>2</sup>. Le Parc national en constitue le noyau.

Le GOMNP présente une longueur de côte de 304,5 km qui concerne deux districts administratifs : Ramanathapuram et Tuticorin. Les populations de pêcheurs comptent plus de 200 000 personnes. Environ 35 000 pêcheurs en activité dépendent des ressources du Golfe de Mannar et 10 000 femmes ont diverses activités de capture, de collecte d'algues et autres produits de la mer. On trouve surtout les femmes comme ramasseuses de coquillages, attrapeuses de crabes et autour des sennes de plage. Elles transforment, commercialisent le poisson, réparent les filets, sèchent les algues, effectuent des travaux occasionnels.

Sur les 21 îles et sur leur pourtour, elles sont 5 000 femmes à pratiquer la collecte d'algues. Et dans deux villages (Chinnapalayam et Thoopukadu), les femmes accompagnent leurs maris sur les lieux de pêche et pêchent parfois elles aussi. Selon le Recensement des pêches maritimes réalisé en 2005 par l'Institut central de recherche des pêches maritimes, quelque 5 000 femmes supplémentaires vivent d'autres activités liées à la pêche dans cette région.



Dans les communautés de Chinnapalayam, Thoopukadu et Nadutheru (secteur de Pamban sur le Golfe de Mannar), les gens pratiquent une pêche traditionnelle à petite échelle. Ils utilisent des pirogues bordées (*vathais* et *vallams*) propulsées à la rame et à la voile. Ils opèrent autour des îles de Nallathani, Krusadai, Palli, Mannali, Mulli, Musal/Muyal et Ulli. Ils mettent en œuvre toute une variété d'engins de capture - filets à crabes, *singhi valai*, *sembara valai*, *meen valai*, *koi valai*, *veral valai* et *oda valai* (filets maillants calés au fond, filets maillants en nylon tordu ou monofilament) - pour attraper mullets, chanos, blanches et crabes. On utilise des *vathais* (avec quatre ou cinq personnes à bord) pour se rendre sur les lieux de pêche situés aux abords des îles les plus proches accessibles aux embarcations non motorisées.

Dans ces communautés, les femmes tiennent une place particulière, tout à fait importante. Les femmes de Chinnapalayam et de Thoopukadu, qui font partie de la communauté *Valaiyar*, récoltent traditionnellement du crabe, du poisson et des algues autour des îles face à la baie et aussi face au large. Ces zones de pêche passent maintenant dans le Parc national (GOMNP).

Au cours des années 1980 et 1990, les gens de ces communautés avaient coutume d'aller vers ces îles ; ils installaient leurs filets pour la nuit et retournaient au village le lendemain matin. Jusqu'à une date récente, les femmes pouvaient pêcher aux abords des îles sans problème bien que cet espace ait été déclaré zone protégée en 1986. Maintenant que la réglementation est appliquée, les femmes n'ont

plus le droit de pêcher dans ces endroits. Les gens disent que les gardes forestiers confisquent souvent filets et captures, et il faut faire un bon cadeau pour récupérer les filets. Depuis quatre ans, les incidents de ce genre sont de plus en plus fréquents.

Jusqu'en 2002, la réglementation était mal appliquée à cause du manque de moyens et d'une mauvaise coordination entre la Direction des forêts et la Direction des pêches. La réglementation est plus strictement appliquée depuis 2002, quand a été constitué le GOMBRT (Comité de la Réserve de biosphère du Golfe de Mannar) et lancé le projet PNUD-GEF (Programme des Nations unies pour le développement et Fonds pour l'environnement mondial), avec des budgets pour la mise en œuvre et l'application des textes.

Donc les femmes ne peuvent plus aller pêcher librement dans ces zones. La collecte d'algues leur rapportait entre 100 et 150 roupies par jour, la pêche entre 50 et 100 roupies suivant les espèces capturées. L'application actuelle de la réglementation a sérieusement réduit l'accès des femmes à ces lieux de pêche habituels, avec de sérieuses répercussions pour les moyens d'existence. D'autant plus que les initiatives visant à leur trouver d'autres sources de revenus n'ont pas été concluantes. Dans le cadre de l'Union des pêcheurs de Ramnad (un syndicat à l'échelle du district), elles réclament maintenant une levée partielle des interdictions en vigueur dans le périmètre du parc. Elles disent que leurs embarcations sans moteur et leurs filets maillants font bien moins de dégâts que les chalutiers qui opèrent de l'autre côté des îles de Rameshwaram.

Pour contenir les décisions de protection de l'environnement qui viennent d'en haut, les villages de Chinnapalayam et de Thoopukadu se sont réunis pour instaurer leur propre système de réglementation. Il est ainsi interdit de collecter des espèces protégées, de porter atteinte aux récifs coralliens, notamment en prélevant des coraux, de faire du bois de feu dans la mangrove, de séjourner sur les îles. Le ramassage d'algues est autorisé 12 jours seulement dans le mois. A la suite de discussions entre les anciens du village et les fonctionnaires de la Direction des forêts, les femmes de Nadutheru ont arrêté de prendre des

espèces figurant sur la liste de l'Annexe I de la Loi de 1972 (WLPA). Les habitants ont choisi un garde qui veillera au respect des mesures ainsi adoptées. Et elles sont effectivement très bien respectées car il y a des amendes pour les contrevenants, avec droit de se saisir de la personne pour la remettre aux gardes forestiers.

Par leurs initiatives, les hommes et les femmes de ces villages ont montré qu'ils peuvent fort bien prendre les dispositions qui s'imposent pour gérer et préserver les ressources naturelles dont ils vivent. Tout plan de gestion destiné à cet environnement devra, par souci d'efficacité, intégrer les initiatives des gens du lieu qui sont les premiers à être pénalisés par la création du Parc national et de la Réserve de biosphère.

La loi de 1972 prévoit que toute zone protégée devra être dotée d'un Plan de gestion. Il n'existe rien de semblable pour le Parc national de Mannar, seulement les Programmes annuels de la Direction des forêts et de l'environnement relatifs aux besoins matériels. Le projet du PNUD-GEF, mis en œuvre en collaboration avec le GOMBRT, a lancé un processus d'élaboration d'un plan de gestion en 2006. Les communautés locales n'ont que fort peu participé à la manœuvre, mais sa rédaction a été récemment terminée et on attend le coup de tampon officiel.

Quand il sera mis en œuvre, ce document permettra-t-il de corriger l'approche autoritaire, non consultative et non participative dont le seul effet jusqu'à présent a été d'indisposer les gens du lieu et d'accroître leur vulnérabilité sociale et économique ? Les pouvoirs publics vont-ils se mettre à collecter des données précises, ventilées par sexe, pour servir de base de référence afin de vérifier à l'avenir si les mesures de préservation de la ressource qui auront été prises profiteront aussi un peu aux communautés ? Avec ces mesures, parviendra-t-on à protéger à la fois la ressource et les moyens d'existence de ces gens ? Ce sont là des questions importantes, des aspects essentiels pour la survie des communautés locales et pour la protection de la biodiversité.

*Pour contacter Ramya, taper  
ramya.rajagopalan@gmail.com*

## Amérique du Nord/Mexique

### Femmes de pouvoir ?

*Au Mexique, il faudrait un environnement plus favorable qui permette aux femmes de participer plus concrètement à la protection d'une remarquable biodiversité*

**Texte de Julia Fraga, chercheuse au Département d'écologie humaine, Centre de recherche et d'études approfondies, Institut Polytechnique national (CINVESTAV-IPN)**

L'histoire des politiques environnementales au Mexique, pour ce qui est des programmes de conservation, peut se diviser en deux périodes distinctes. La première (1994-2000) suit la Conférence de Rio et est marquée par la création du Secrétariat à l'environnement, aux ressources naturelles et à la pêche. La seconde (2000 à 2006) a vu la séparation de la pêche de cette structure qui se consacrera désormais à l'environnement et aux ressources naturelles (SEMARNAT).

Les questions de conservation, pour la préservation des ressources naturelles et culturelles, ont été traitées dans la Loi générale pour l'équilibre écologique de 1998 et confiées également à la Commission nationale pour l'usage et la connaissance de la biodiversité (CONABIO) créée en 1992.

Le Mexique se classe parmi les dix premiers pays du monde sur le plan de la biodiversité. Tout logiquement donc, le nombre de ses aires protégées est passé de 55 en 1999 à 150 en 2006. La Loi générale pour l'équilibre écologique a été modifiée en 1996, avec des changements pour améliorer la gestion de ces aires protégées.

Des décisions importantes relatives à la protection sont prises par les institutions publiques (CONABIO, PRONATURA, Fonds mexicain pour la conservation de la nature) et aussi par des organisations non gouvernementales et des universitaires. Ces diverses structures organisent conjointement des ateliers spécialisés pour identifier les régions qui présentent, à l'échelle nationale, un intérêt biologique certain. A ce jour 156 régions ont été répertoriées.

Dans le vaste éventail des politiques de protection de l'environnement du Mexique, où se situent les femmes ? Elles sont quand même la moitié de la population ! Quels liens entre les femmes et la conservation des ressources ? Quel est l'impact des projets de protection

de la nature sur les femmes ? Leur est-il ainsi plus facile ou plus difficile d'accéder à la ressource ?

Les Mexicaines peuvent intervenir dans ces projets par trois voies différentes. Tout d'abord, en allant de bas en haut, opérer la jonction avec les politiques publiques. En tant que membres des communautés rurales, des populations d'agriculteurs ou de pêcheurs, ou paludières, ou ouvrières dans les plantations, elles sont « invitées » à participer à des initiatives de préservation des ressources naturelles. Citons la reforestation, l'agroforesterie, l'agroécologie, le maraîchage, la confection de pièces d'habillement ou d'artisanat, l'élevage de poissons d'ornement, le recyclage d'objets en plastique. La seconde voie passe par diverses intellectuelles qui s'impliquent parfois dans des Ong et mènent des recherches fondamentales ou appliquées financées par des institutions publiques ou autres. La troisième voie passe par les rouages de l'Etat où des femmes détiennent des postes et peuvent intervenir dans les processus décisionnels relatifs à la protection de l'environnement.

C'est par la première voie que les femmes sont plus nombreuses à intervenir dans ce domaine. Elles constituent une réserve de main-d'œuvre pour des projets dont les financeurs exigent une approche de genre. En général ces projets ne prévoient pas de leur donner plus de pouvoir pour les aider à affronter les structures patriarcales de la société et de l'Etat.

Par ailleurs, quand ils bénéficient d'une aide économique, ces projets sont considérés par la plupart des femmes comme une continuation de leurs tâches domestiques et une façon de gagner quelques sous de plus pour la famille. Sous l'étiquette « initiatives de conservation », on classe des choses bien diverses : campagnes de nettoyage avant l'arrivée des touristes sur les plages, autour des plans d'eau, dans les bois, les forêts. Dans les « Programmes d'emplois saisonniers » de la Sécurité sociale, il s'agit souvent de nettoyer les routes d'accès principales et d'embellir l'endroit pour rendre le séjour des touristes plus agréable. On verse un salaire mensuel à des pêcheurs pour balayer les routes, à des paysans pour ne pas abattre des arbres dans la montagne. Ces programmes ne suffisent évidemment pas à résoudre le problème de l'amenuisement des ressources et il n'existe pas de plans globaux pour aider les hommes et les femmes qui n'ont plus de moyens d'existence suffisants.

Les femmes des milieux universitaires impliquées dans des travaux de recherche sur l'environnement sont peu



nombreuses. Et il y en a encore moins (seulement 2 pour cent) à avoir des postes de responsabilité à la Direction des aires protégées ? Les processus décisionnels sont toujours aux mains des hommes. Quand une femme occupe un poste gouvernemental clé, on va souvent dire qu'elle est incompétente.

Malgré tout, deux femmes ont fait leurs preuves dans des échelons élevés de l'Administration chargée de l'environnement. Le premier SEMARNAT a été dirigé par une femme qui a accompli avec beaucoup de compétence sa mission, à savoir promouvoir un développement économique durable, lutter contre les dégradations infligées à l'environnement, réduire la pauvreté, tout cela dans le contexte difficile du néolibéralisme triomphant. Le deuxième cas c'est le Secrétariat à l'environnement pour le District Fédéral, géré actuellement par une femme aussi, et avec beaucoup de succès.

Au cours des six dernières années, la contribution des femmes en matière de protection de l'environnement est devenue plus visible dans l'opinion publique grâce à diverses structures universitaires et gouvernementales. Mais il reste beaucoup à faire pour mettre aussi dans le coup les femmes des campagnes et faire sauter les obstacles (d'ordre ethnique, social, religieux...) qui empêchent les femmes de monter en grade dans l'Administration des ressources naturelles. Le Mexique se doit de créer un environnement favorable qui permette à des femmes instruites et compétentes de s'impliquer concrètement dans la protection de son imposante biodiversité.

Pour contacter Julia, taper  
jfraga@mda.cinvestav.mx

## Afrique/Afrique du Sud

### On passe à côté de quelque chose !

*En août 2007, s'est tenu au Cap un Atelier sous-régional pour les pays anglophones d'Afrique qui avait pour objectif de débattre des aires protégées dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique. Les problèmes de genre ont été complètement ignorés*

**Texte de Jackie Sunde, chercheuse au Masifundise Development Trust, une Ong qui travaille auprès des communautés côtières et des pêcheurs d'Afrique du Sud**

La lagune de Langebaan, située sur la côte ouest de l'Afrique du Sud, a été classée comme site d'intérêt primordial pour la protection de la biodiversité marine. C'est déjà un site Ramsar, et le Parc national de la côte ouest qui l'entoure fait partie intégrante du réseau d'aires marines protégées de l'Afrique du Sud.

Par le passé, cette lagune faisait vivre les populations de pêcheurs. Pendant des siècles, ils ont attrapé au filet les *harders* (mulets) pour nourrir leurs familles. Solène Smith, femme de la pêche et militante associative, dit : « Attraper du poisson, nous avons ça dans le sang. Ici les femmes et les filles ont toujours pratiqué la pêche. Alors on sait bien comment protéger les ressources de la mer ».

Traditionnellement, les hommes et les femmes travaillaient ensemble, les hommes capturant le poisson, les femmes préparant les filets, nettoyant et transformant le poisson, en faisant des repas, et les enfants donnant un coup de main pour mettre le poisson à sécher. Un seul permis de pêche servait à plusieurs ménages et les captures subvenaient aux besoins de la plupart des habitants du lieu.

Lorsque ce secteur est devenu Parc national en 1982, le nombre de permis est passé de 27 à seulement 7. Puis ont été instaurées des « no-take zones » (pêche totalement interdite), ce qui réduisait progressivement l'accès à la lagune. Il est évident que cela a eu de fâcheuses conséquences pour les habitants qui avaient alors plus de mal à se nourrir et s'appauvrirent. Les femmes en particulier souffrent, car il y a beaucoup d'alcoolisme, de drogue, de violence contre les femmes, de délits divers.

Pour la création du Parc national et des zones interdites à la pêche, on n'a jamais consulté les populations



locales de pêcheurs. Dans le Parc, il y a un nouveau projet qui fait appel à de la main-d'œuvre féminine issue de la région, mais on ne s'est pas préoccupé d'embaucher en priorité les femmes venant de familles de pêcheurs particulièrement touchés par la perte de leur moyen d'existence traditionnel.

Cette année, du 13 au 16 août, pas très loin de l'endroit qui vit cette situation, se tenait dans la ville du Cap un Atelier sur la diversité biologique organisé par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique à l'intention des pays anglophones d'Afrique en collaboration avec d'importantes Ong internationales.

Dans le contexte actuel de militantisme accru, notamment pour une meilleure reconnaissance de la contribution des femmes à la protection de l'environnement, on a du mal à imaginer qu'un atelier de ce niveau laisse de côté cet aspect des choses, ignore les problèmes de genre en matière de gouvernance, de participation, d'équité, de partage des avantages dans le cadre de la gestion des aires protégées. Que l'Atelier ait omis de traiter ces questions semble d'autant plus inquiétant que, lors de la réunion du Groupe de travail ad hoc qui s'est tenue à Paris avant cet atelier, il avait été bien précisé que les questions de genre devaient trouver toute leur place dans les stratégies nationales de préservation de la biodiversité. A Paris, Martha Chouchena-Rojas, responsable de l'Unité des politiques, de la biodiversité et des accords internationaux à l'UICN (Union mondiale pour la Nature), déclarait : « L'approche de genre est vitale pour une utilisation durable et équitable des ressources naturelles, mais les travaux de la Convention n'ont pas accordé à cette question toute l'attention nécessaire ».

Au cours des quatre journées de l'Atelier du Cap, aucun orateur n'a abordé ce sujet. L'on était là dans une inquiétante continuité. Dans les débats qui ont suivi, diverses présentations sur l'analyse des lacunes (gaps) écologiques, sur l'efficacité organisationnelle et le financement durable, aucun n'a abordé les aspects de genre dans ces processus. Dans les Recommandations rédigées au terme de l'Atelier, et qui seront présentées lors de la prochaine réunion sur les aires protégées, il n'est fait aucune allusion à la participation des femmes. La seule chose approchante se trouve à la fin de l'Atelier dans la Déclaration des populations autochtones et des communautés locales qui demande « à leurs pays respectifs d'élaborer, en consultation avec les populations autochtones, les communautés locales, les pêcheurs traditionnels et autres parties prenantes, des directives qui permettront d'assurer une implication et une participation réelles et efficaces dans les processus en cours, en tenant compte également des groupes marginalisés de la société, femmes et enfants notamment ». (Le Cap, Afrique du Sud, 2007)

Cette insensibilité aux aspects de genre découle peut-être d'un problème plus profond. Le texte de la Convention (1992) contient une seule et brève référence aux femmes, non pas dans le corps du texte mais dans son préambule : « Reconnaissant également le rôle capital que jouent les femmes dans la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et affirmant la nécessité d'assurer leur pleine participation à tous les niveaux aux décisions politiques concernant la conservation de la diversité biologique et à leur application... ».

Depuis cette époque, un certain nombre d'instruments internationaux ont mis en évidence l'importance incontournable de la participation des femmes aux activités visant à protéger l'environnement et à défendre leurs droits humains. Les Parties à la CDB ont par la suite reconnu ce fait. Citons la Décision VI/10 sur l'Article 8(j) et les dispositions annexes : « Soulignant la nécessité de dialoguer avec les représentants des communautés autochtones et locales, en particulier avec les femmes, afin d'assurer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans le cadre de la Convention ». Avant la réunion des Parties à la Convention à Curitiba, Brésil, en 2006, un Point focal sur les femmes a été mis en place.

Mais des acteurs très importants comme Solène Smith restent toujours exclus du processus décisionnel. Voici ce qu'elle dit : « Nous n'avons jamais entendu parler

de cette convention. Nous ne savions pas que nous avions le droit de prendre part à ces décisions qui ont pourtant eu des conséquences dommageables pour toute notre communauté. Nous sommes maintenant prêtes à rencontrer le Conseil d'administration du Parc pour parler de ces choses... »

Pour faire en sorte que les gestionnaires des aires protégées prennent vraiment en compte la problématique de genre, il est indispensable que les représentants de groupes autochtones de petits pêcheurs et de communautés locales, qui participent à la Convention, restent vigilants et suivent attentivement le contenu de son programme de travail et des décisions qui sont prises. Il faut que les femmes comme Solène Smith sachent que cette Convention existe et qu'elle leur donne des droits.

Pour contacter Jackie, taper  
jackie@masifundise.org.za

## Afrique/Zanzibar

### Stratégies gagnantes

***Un ensemble d'initiatives innovantes permet aux femmes de renforcer leur autonomie et de protéger la biodiversité***

**Texte de Elin Torrell, spécialiste au Centre pour les ressources côtières de l'Université de Rhode Island**

C'est la période des grandes marées dans la péninsule de Fumba à Zanzibar. Amina Mustapha est courbée, avec de l'eau jusqu'aux genoux, en train de chercher des coquillages jusqu'au retour de la marée. D'habitude sa récolte contribue à nourrir sa famille mais, quand elle a de la chance, elle peut aussi en vendre un peu sur le marché local.

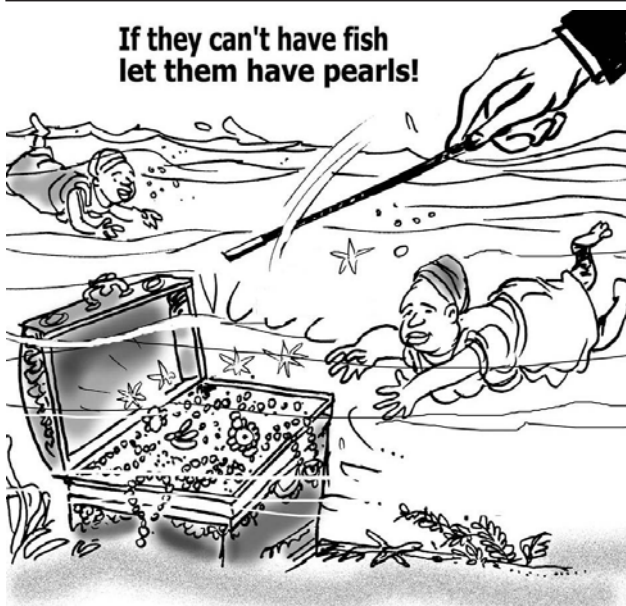
Il est pratiquement impossible de faire des cultures dans cette péninsule où la terre est salée et mélangée de morceaux de corail. Pour vivre, les femmes de Zanzibar comme Amina ramassent des huîtres et autres bivalves, une vingtaine d'espèces, dont quatre plus abondantes et plus appréciées : coques (*Anadara antiquata*), murex géant (*Chiroreus ramosus*), conques (*Pleuroploca trapezium*), huîtres (*Pinctada*

*margaritifera*). Les huîtres sont d'un bon rapport : 1 dollar la vingtaine.

La péninsule de Fumba se trouve dans la Zone de conservation de la Baie de Menai (MBCA). Située au sud-ouest de l'île d'Unguja, c'est la plus grande zone protégée marine de Zanzibar. L'île d'Unguja est un site d'importance régionale dans l'écorégion marine est-africaine. Tout autour il y a des lieux de pêche traditionnels sur des fonds diversifiés : vastes récifs coralliens, herbiers, mangroves. Ces écosystèmes interconnectés constituent la base des pêcheries locales.

Le gouvernement de Zanzibar a officiellement classé la Baie de Menai comme zone de conservation en août 1997. L'objectif premier de la MBCA est la préservation de ses ressources naturelles, avec une utilisation durable et la participation effective des communautés. Il n'y a pas de périmètres où la pêche serait totalement interdite mais, dans la baie, la réglementation des pêches est plus stricte que partout ailleurs à Zanzibar. Des patrouilles anti-braconnage ont lieu en collaboration avec la brigade de lutte anti-contrebande du gouvernement. Les pêcheurs locaux participent à la surveillance de leur secteur en utilisant des talkie-walkie fournis par WWF (Fonds mondial pour la Nature) et un bateau en polyester de 7 m pour réagir aux urgences et aux divers incidents de la pêche illégale. Avec ce système de surveillance, la pêche à la dynamite a nettement reculé dans le secteur, et les contrevenants utilisant des filets interdits passent de plus en plus devant les tribunaux.

Lorsque le Programme pour des communautés et des écosystèmes durables (SUCCESS) financé par USAID a débuté à Fumba en collaboration avec le partenaire régional WIOMSA (Association des sciences de la mer de l'océan Indien ouest), la conservation au sein de la MBCA portait essentiellement sur une pêche plus au large. Les ressources intertidales exploitées par les femmes à marée basse ne faisaient pas l'objet d'une gestion concertée. Les stocks de bivalves déclinaient et les ramasseuses devaient aller de plus en plus loin dans l'eau. SUCCESS s'est appuyé sur ce problème pour travailler avec ces femmes et faire du zonage sur l'estran afin de mieux gérer la ressource et trouver de nouveaux moyens pour accroître les revenus. C'était un cas de figure idéal pour combiner autonomisation des femmes, progrès économique, protection de la biodiversité.



SUCCESS a d'abord travaillé avec les femmes du coin pour la production de bijoux fabriqués à partir de coquilles rejetées et pour la culture de perles *mabe*. Ces demi-perles se forment lorsqu'un élément hémisphérique en plastique est introduit à l'intérieur de la coquille, lequel se recouvre peu à peu de nacre. On pensait que, si ça rapportait, les gens s'impliqueraient davantage, et ce serait aussi tant mieux pour la préservation de la biodiversité. Cette nouvelle activité peut certainement rapporter plus que le ramassage de bivalves. Récemment la *mabe* élevée à Mafia et sertie sur une monture en argent se vendait à 40 dollars pièce en Tanzanie.

La perliculture ne se limite pas à apprendre à certains à pratiquer l'implantation et à installer les huîtres. Pour s'occuper des huîtres, qui se trouvent bien en eau profonde, les femmes devaient savoir nager, chose que les Musulmanes de Zanzibar ne sont pas supposées faire. Cette question a été débattue au sein de la communauté, à la suite de quoi les avantages espérés de l'élevage de *mabe* justifiaient bien la levée du blocage culturel. Les femmes concernées qui ont bénéficié de leçons de natation organisées par SUCCESS peuvent maintenant entretenir les filières. Les trois premières demi-perles cultivées ont été produites en mai 2007, et on en espère bien plus en novembre.

Les femmes ont également acquis des notions de gestion et reçu une formation spécifique pour la fabrication de bijoux. « Avant de démarrer, nous craignons que ce que nous proposons serait considéré comme moins bon que les produits importés

d'Asie. Nous avons constaté que notre production locale était différente, très caractéristique », dit Dr Jiddawi, de l'Institut des sciences marines. Cette production a suscité l'intérêt et il y a maintenant divers points de vente : boutiques d'objets d'artisanat, festivals, foires commerciales.

Amina a le moral : « La fabrique de bijoux est un bon moyen pour améliorer nos revenus, en plus de la collecte d'algues et d'autres activités sur le rivage ».

Grâce aux effets concrets de ces initiatives en termes monétaires, la communauté s'est impliquée dans les programmes de protection des bivalves. SUCCESS a collaboré avec la MBCA et les villages de Bweleo, Fumba et Nyamanzi pour établir quatre zones de pêche complètement interdite, adopté un plan de cogestion et une réglementation locale. Les responsables de la MBCA et la Direction des pêches et des produits de la mer ont accueilli ce projet avec enthousiasme et adopté les règlements. Une fois qu'ils auront été approuvés par le Commissaire du district où se situent les trois villages, ils auront force de loi. Ensuite toute pêche et toute collecte seront interdites dans les « no-take zones » pour une période de trois ans.

Pour le moment on attend le coup de tampon officiel, mais Amina et les autres femmes se conforment d'ores et déjà au règlement. Des villageoises spécialement formées ont établi un premier comptage des bivalves à l'intérieur et à l'extérieur des zones interdites, et elles suivent de près l'évolution du nombre et de la taille des coques pour relever les signes de progrès.

Les femmes se sentent maintenant capables de prendre des responsabilités pour la gestion des ressources intertidales et dans le cadre d'une gestion communautaire. Elles se sentent aussi encouragées par la première production de perles *mabe* et les premières ventes de bijoux. Elles sont maintenant prêtes à collaborer avec d'autres secteurs de la Baie de Menai pour que, là aussi, d'autres femmes et d'autres hommes réussissent.

*Remerciements* : Le Programme SUCCESS (et donc le présent article) est rendu possible grâce au soutien généreux du peuple américain via l'Agence pour le développement international des Etats-Unis (USAID). Ce texte reflète l'opinion de son auteur et pas nécessairement celle de USAID et du Gouvernement américain.

*Pour contacter Elin, taper elin@crc.uri.edu*



## Amérique latine/Chili

### Pour l'égalité des chances et des droits

*Les autorités chiliennes demandent une réunion sur les problèmes de genre pour les femmes de la pêche artisanale*

**Cet article a été écrit par Brian O'Riordan à partir d'informations parues sur les sites suivants : SERNAPESCA ([www.sernapesca.cl](http://www.sernapesca.cl)) et Forum de la pêche artisanale d'Amérique latine (<http://www.cedepesca.org.ar/foroclarar/>)**

Le Sous-secrétariat à la pêche du Chili organise une réunion sur les questions de genre qui se tiendra les 27 et 28 novembre 2007. On prévoit la participation de plus de 80 femmes de la pêche artisanale de la Région V.

D'après les données officielles de SERNAPESCA (Direction des pêches du Chili), 5 500 femmes travaillent dans la pêche et dans l'aquaculture. Entre 1990 et 2006, la Direction des travaux portuaires a consacré 76,551 millions de pesos (106 millions d'euros ou 151 millions de dollars) aux infrastructures de la pêche. Cela a profité à 29 515 hommes et 2 568 femmes qui représentent ensemble 54 pour cent de la main-d'œuvre totale.

Selon le Directeur de ce service, Sergio Arévalo, depuis 2003 (date à laquelle l'approche de genre a été officiellement incluse dans ses programmes), le travail des femmes (transformation, appâtage des hameçons, réparation des filets) est devenu plus visible. Cela a conduit à une amélioration de leurs conditions de travail. Des hangars, des abris contre le soleil ont été construits, des chemins d'accès ont été améliorés, des installations sanitaires réservées aux travailleuses des *caletas* ont été prévues.

Ces problèmes sont traités dans un rapport publié en octobre 2007 par SERNAPESCA. Dr Inès Montalva, directrice de cet organisme, déclare : « Dans le cadre de son programme de modernisation du pays, le gouvernement a demandé que l'approche de genre soit prise en compte dans les initiatives visant à améliorer la gestion : le poids d'un petit grain de sable pour développer l'équité et l'égalité ». A la réunion de fin novembre, il y aura des femmes de la pêche artisanale venues de toutes les régions du Chili et un certain nombre de représentants d'organismes internationaux. Ce sera l'occasion d'échanger les expériences diverses dans le sens de l'égalité des chances et des droits.

Depuis 2002, le Sous-secrétariat des pêches a intégré l'équité entre les sexes dans la formulation des politiques sectorielles conformément aux principes retenus dans le Programme du gouvernement central pour l'égalité des chances. L'intégration des femmes dans la force de travail nationale, sous des conditions d'équité et d'égalité, constitue un élément central de la politique gouvernementale.

Ce Programme, dont la coordination est assurée depuis mars 2006 par le SERNAM (Service national de la femme), comporte un code pour des pratiques non discriminatoires au travail. Ce code a quatre objectifs : L'Etat doit se charger de la mise en œuvre du programme d'action pour l'égalité hommes-femmes, le secteur public doit se conformer à des pratiques non discriminatoires, notamment pour l'accès aux emplois, les conditions de travail devraient assurer un équilibre entre vie professionnelle et vie privée, il faut améliorer la qualité du travail.

Ce code cherche à fournir des réponses aux inquiétudes suscitées par les changements profonds survenus au Chili et qui affectent les relations de genre, la famille, les lieux de travail, la société en général. Les femmes se retrouvent en grand nombre sur le marché du travail, et il y en a de plus en plus qui ont la responsabilité d'une famille monoparentale. Sur les lieux de travail, on doit prendre en compte ces évolutions et trouver des solutions, faite preuve de plus de souplesse, s'inspirer de principes plus humains, plus sociaux.

Il y a encore beaucoup de travail à faire.

*Pour contacter Brian, taper [briano@scarlet.be](mailto:briano@scarlet.be)*

## Amérique du Sud/Equateur

### Finie, la senne de plage

*Un groupe de femmes a décidé d'abandonner l'usage de cet engin peu respectueux de l'environnement et de se lancer dans de petites entreprises avec le soutien de l'Administration des pêches*

**Cet article a été écrit par Brian O'Riordan à partir d'informations puisées à diverses sources**

En Equateur, le *chumumo*, ou anchois argenté (Anchoa argentivittata), est un poisson qui se trouve à proximité

des côtes. Il passe dans la fabrication artisanale de farines et constitue une importante source de revenus pour de nombreuses femmes de la pêche. Les pêcheries de *chumumo* opérant à la senne de plage fournissent la matière première aux *pamperas*, ces petits ateliers souvent clandestins. A Manta, Montecristi et Jaramijó, il y en aurait en tout 17. Il s'agit en fait de petites parcelles de terrain délaissé où sèche ce qui servira à faire de la farine de poisson artisanale. Cette activité est une source de revenus traditionnelle pour beaucoup de gens dans ces populations.

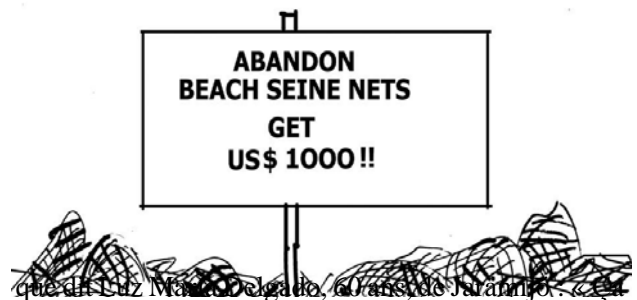
Mais la senne de plage a aussi ses dangers. Il y a des conflits violents avec les thoniers canneurs qui appâtent leurs hameçons avec du *chumumo*. La senne est mauvaise pour l'écologie marine car la surexploitation de l'espèce ciblée déstabilise sa biomasse qui alimente d'autres espèces plus au large. C'est pour cela que la pêche au *chumumo* est interdite en Equateur. Mais nécessité économique faisant loi, beaucoup de pêcheurs ne respectent pas cette interdiction.

Dans le cadre d'un programme gouvernemental destiné à éradiquer l'usage des filets à petites mailles chez ces pêcheurs, des mesures incitatives sont été prises récemment. Il s'agit de compenser financièrement les récalcitrants. « La *chinchorro de playa* (pêche à la senne de plage) est une pratique destructive et nous espérons la faire disparaître de nos côtes en faisant des arrangements avec ses utilisateurs », déclare Jimmy Martinez, le responsable local de la Direction des pêches. Il souligne que ce problème a des aspects sociaux car une seule senne de plage fait vivre entre 8 et 15 personnes. Solanda Bermello, qui pêche sur les plages de Los Esteros, Jaramijó et San Mateo depuis bientôt dix ans, précise qu'elle-même et ses collègues abandonnent leurs filets en échange d'argent fourni par le Sous-secrétariat des ressources halieutiques qui accepte de les aider à se lancer dans d'autres occupations. D'après le responsable de ce service, Guillermo Moran, les pêcheurs qui remettront un engin illicite à l'Administration recevront une indemnité de 1 000 dollars comme participation à la confection d'un nouvel équipement homologué par les techniciens du Sous-secrétariat. Le gouvernement s'engage à proposer aux pêcheurs une formation en matière de gestion d'entreprise et à leur faciliter l'obtention de prêts à taux réduits auprès de la Banco de Fomento (une banque de développement).

Le 5 mai 2007, Solanda Bermello, faisant au nom de dix pêcheurs artisans de Jaramijó, et Hermenegildo

Santana et Gloria Vera Marín, faisant au nom de onze pêcheurs de Manta, ont signé l'accord. Gabriela Cruz, Présidente de la Fédération nationale des coopératives de pêche de l'Equateur (FENACOPEC), était le témoin d'honneur.

Ceci dit, dans le monde de la pêche, tout le monde ne soutient pas ce programme gouvernemental. Voici ce



que dit Cruz Mariana delgado, la fille de Jaramijó, « c'est notre pain quotidien. Cette pêcherie appartient aux femmes ; c'est ce qui nous fait vivre ; c'est comme ça que nos parents nous ont appris à survivre ! »

Les femmes estiment aussi que le montant de l'indemnisation ne suffit pas à couvrir les frais d'une réorientation, que le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et des pêches devrait apporter un appui dans la durée pour permettre un bon lancement de leurs nouvelles activités.

L'Equateur a la réputation de ne pas se préoccuper outre mesure du respect de la loi en matière de protection de l'environnement. Le passé n'est pas glorieux : concessions accordées à des multinationales minières dans le sud du pays, abattage non sanctionné de forêts et de mangroves, exploitation brutale de pétrole dans le bassin de l'Amazone. Mais comme le prouve un projet de loi récent visant à contrôler la capture de requins et le commerce illégal d'ailerons, le Président du pays, M. Correa, menace de se montrer plus ferme.

On verra bien si ces tentatives de lutte contre les pratiques de pêche destructives donneront de bons résultats. En tout état de cause, il importe que ces initiatives donnent aussi la parole aux parties prenantes, dans le cas présent les femmes de la pêche, et se

préoccupent de les orienter vers de nouvelles activités viables.

Sources: <http://www.expreso.ec/html/economia6.asp> - Compensación por los artes de pesca: Pescadores Recibirán 1.000 dólares; La Hora: <http://www.lahora.com.ec/frontend/main.php?idSeccion=570758>: Pescadores de orilla firman acta para regular captura; El Diario - <http://www.eldiario.com.ec/noticias-manabi-ecuador/55913>: Mujeres cambian redes por negocios alternativos

Pour contacter Brian, taper [briano@scarlet.be](mailto:briano@scarlet.be)

## Amérique du Nord/Etats-Unis

### Une paire de chaussures, deux styles différents

*Quelques réflexions sur les problèmes auxquels sont confrontées les femmes dans la pêche commerciale, où les hommes tiennent le haut du pavé*

**Texte de Azure Dee Westwood, actuellement étudiante à l'Université de Rhode Island, Etats-Unis. Azure a travaillé sur des palangriers pélagiques aux Samoa (américaines), à Hawaii, en Australie, avec des palangres de fond et des bordigues dans les parages de Cape Cod, sur un crabier en Alaska, sur des bateaux de location en Californie**

Je n'irais pas jusqu'à me considérer comme un vrai pêcheur. Quand, petite fille, je faisais du cheval en Californie, je n'aurais jamais imaginé que je poserais les pieds sur un gros bateau de pêche. Et pourtant, par une chaude matinée, loin dans le nord-ouest australien, je m'apprêtais à embarquer sur un navire qui allait localiser et capturer la plus rapide des créatures marines : le thon. Ayant passé les années précédentes dans un environnement maritime plus abstrait (l'Université), j'étais décidée à connaître la pêche de façon plus directe.

En tant que femme, trouver sa place sur un navire de ce type, ce peut être tout bon ou tout mauvais. Les femmes ont tendance à attirer l'attention des hommes. Dans la pêche, cette attention peut prendre la forme du

respect généré au vu de l'intérêt que vous portez à une activité très exigeante sur le plan physique et mental et qui est toujours en grande partie le domaine des hommes. Ou bien cette attention peut avoir un petit côté pervers : on pense que vous vous intéressez moins aux poissons qu'aux pêcheurs, donc aux hommes. Par chance, lors de ma première marée, c'est la première forme qui a prévalu et j'ai eu des relations amicales avec mes collègues. Mais ce qui a le plus duré, et fortement, c'est mon attachement à l'élément marin. Un peu comme dans une histoire d'amour, cela se fait dans les joies et dans les peines, les espoirs et les satisfactions, les fiertés et les déceptions. L'amitié naissante s'est renforcée, et cela m'a menée dans les vastes étendues de la mer de Béring, du Pacifique sud, de l'Atlantique nord-ouest.

Pendant ces années passées sur les navires, j'ai appris deux leçons. Sur un crabier de 98 pieds (30 m) opérant au large de Dutch Harbour, en Alaska, ou sur un bateau de 35 pieds (10,7 m) pêchant à la turlutte devant Cape Cod, elles m'ont à chaque fois bien servi. J'ai appris que les femmes possèdent une grande souplesse et peuvent combiner les talents de l'homme et de la femme. Par exemple, avec un sens de l'observation et de la patience, les femmes peuvent apprendre rapidement les tours de main d'un métier très masculin, mettre une palangre à l'eau, ramender...

Les femmes ont aussi le calme qui leur permet de réfléchir dans les situations difficiles (par exemple quand on perd une palangre de 30 milles au beau milieu de la nuit) et de réagir non pas en piquant une colère mais en considérant rationnellement ce qu'il convient de faire. Je ne dis pas que tous les hommes font face aux problèmes avec impatience et brutalité. J'observe cependant que les femmes, en particulier dans les opérations de pêche à grande échelle, font souvent appel à leur force intérieure, à leurs talents pour trouver une solution, pour remplir leur tâche.

J'ai appris plus que je ne saurais dire des capitaines et des équipages avec lesquels j'ai eu le plaisir de travailler. En premier lieu, j'ai appris qu'il faut absolument prendre la mesure de ses forces personnelles, en tant que pêcheur et femme à la fois, et comment utiliser ces forces avec grâce, sagesse et humilité. Je travaille à mettre en pratique cette leçon chaque jour.

Je me souviens de ces journées passées sur le pont, essayant de rassembler toutes mes forces pour suivre les hommes, pour tenir la route à côté de mes pairs en buvant, en adoptant un style qui, à mon avis,



correspondait à l'image du pêcheur. Mais j'ai fini par comprendre que les femmes peuvent faire partie des deux mondes. Nous pouvons aller un soir dans une galerie, bien habillées, bien présentables, et le jour travailler dur dans la cale d'un bateau, à remuer des encornets qui nous maculent d'encre noire. Entre tout ça, nous pouvons trouver un équilibre ; et c'est une vraie chance de pouvoir avancer ainsi, le pied droit et le pied gauche dans des chaussures si différentes.

Et surtout, ce métier de pêcheur m'a appris à rester forte, physiquement et mentalement. Tous ceux qui ont eu cette activité ont sans doute prié dans la tempête, en espérant que la vitre de la passerelle tiendra bon. Nous avons tous eu le regard fixé sur les eaux sombres, par dessus la rambarde, en espérant qu'au bout des hameçons il y aura du poisson, que le prochain trait de chalut sera bien garni pour que le bateau rentre bientôt au port. Chaque fois qu'on prie, chaque fois qu'on traverse un moment difficile, on devient plus fort, plus sage. J'ai appris à tirer partie des réserves d'énergie accumulées au fond de soi pour tenir le coup dans une nuit agitée ou dans un moment de grande faiblesse, pour vaincre la sensation d'être bien seul sur le vaste océan, si loin des êtres chers. Ces événements forment le caractère, forment l'esprit, dessinent notre vision du monde et notre attitude vis à vis des choses de la vie. La pêche m'a fait prendre conscience des éléments dont est faite la vie : de la sueur, du sang, des larmes. C'est ainsi que j'ai pris conscience de la valeur de la vie et de sa fragile brièveté.

Pour contacter Azure, taper  
 AzureDeeWestwood@gmail.com

### YEMAYA

Letter de l'ICSF sur les Questions de Genres dans le Secteur de la Pêche

#### *publié par*

Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche

27 College Road, Chennai 600 006, Inde

Tél : 91 44 2827 5303

Fax : 91 44 2825 4457

Email : [icsf@icsf.net](mailto:icsf@icsf.net)

Website : <http://www.icsf.net>

#### *préparé par*

Nilanjana Biswas

#### *traduction*

Gildas Le Bihan-CRISLA, Lorient

#### *Illustrations de*

Sandesh ([sandeshcartoonist@gmail.com](mailto:sandeshcartoonist@gmail.com))

#### *Mise en page*

P. Sivasakthivel

#### *Imprimé par*

Nagaraj and Company Pvt. Ltd., Chennai

Faites-nous part de vos commentaires et de vos suggestions pour améliorer le contenu de ce bulletin. Indiquez-nous aussi le nom de personnes susceptibles d'être intéressées par cette initiative. Nous serons très heureux de recevoir votre courrier et des articles à publier.

Les articles soumis par vous ou d'autres devront comporter 500 mots au maximum. Ils porteront sur des questions qui concernent directement les femmes et les hommes du monde de la pêche, sur des publications récentes, des réunions où la situation et l'action des femmes sont évoquées. Nous serions aussi heureux de recevoir des « tranches de vie » racontant les efforts de femmes et d'hommes qui militent pour une pêche durable et pour que la société reconnaisse leur apport à ce secteur d'activité. Ajoutez deux ou trois lignes sur l'auteur.